

# COMMUNE DE VOUGY 1 ROUTE DE GENÈVE 74130 VOUGY

# MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE

Prestations de nettoyage des bâtiments communaux

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Marché À Procédure Adaptée S-PA-2023-01 Juin 2023

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 23/06/2023 à 18h00

Marché notifié le .....

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 : FINALITÉ DES PRESTATIONS	3
ARTICLE 2 : ÉQUIPEMENTS, FOURNITURES ET ORGANISATION	3
1 – À la charge de la commune	3
2 – A la charge du titulaire	4
ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS	6
1 – Composition des locaux	6
2 – Détail et tréquence des prestations	8
ARTICLE 4 : CONSTATATION DES PRESTATIONS ET RÉMUNÉRATION	13

# ARTICLE 1 - FINALITÉ DES PRESTATIONS

La qualité des prestations devra, dans chaque cas, être satisfaisante au regard des trois critères ci-après : aspect, confort, hygiène

### **❖** Aspect

L'aspect est la première impression visuelle de netteté et de propreté qu'offrent un local et ses équipements. Les prestations de nettoyage devront être adaptées au lieu.

#### **Confort**

Le confort est l'ensemble des facteurs qui déterminent une sensation de bien-être.

Dans le domaine du nettoyage, il est apprécié au travers des facteurs suivants :

- \* les perceptions olfactives tactiles auditives
- \* la sécurité

En ce qui concerne les perceptions olfactives, les prestations devront :

- supprimer ou éventuellement masquer par l'utilisation de produits appropriés les mauvaises odeurs dues aux souillures de différentes natures.
- ne pas être effectuées, dans certains aménagements ou locaux à l'aide de produits dont les odeurs ne pourraient être tolérées.

En ce qui concerne les perceptions tactiles, les prestations devront être effectuées de telle sorte que les surfaces traitées ne soient pas désagréables au toucher ou au contact.

En ce qui concerne les perceptions auditives, les prestations devront être conduites de manière à éviter tout bruit intempestif, entraînant une perturbation de l'environnement.

En matière de sécurité, les techniques utilisées pour le nettoyage des sols devront être sélectionnées afin que ces dernières ne présentent aucune surface glissante susceptible de constituer un danger pour les usagers. Tout produit devra être adapté à l'utilisation et au fonctionnement de l'équipement.

# Hygiène

L'hygiène est l'ensemble des pratiques et des principes relatifs à la conservation de la santé.

Dans le domaine du nettoyage, l'hygiène repose sur l'assainissement aussi bien des surfaces que des atmosphères ambiantes.

En matière d'hygiène, les prestations de nettoyage devront s'attacher à :

- respecter les dispositions du code du travail,
- ne pas provoquer de pollution par l'usage intempestif de méthodes ou de produits dangereux et nocifs.

# ARTICLE 2 - ÉQUIPEMENTS, FOURNITURES ET ORGANISATION

# 1. À la charge de la commune

# • L'énergie électrique

Les fournitures d'énergie électrique nécessaires à l'exécution proprement dite des prestations seront assurées, dans la mesure des moyens, gratuitement par la collectivité.

Le titulaire devra veiller à ce que le matériel électrique qu'il utilise soit compatible avec les installations électriques de l'équipement.

Le titulaire devra présenter la liste du matériel électrique à la personne responsable du marché sur simple demande verbale, pour vérification de conformité avec les normes et les règlements de sécurité.

Tout matériel défectueux devra être mis hors service (HS) et remplacé par le titulaire à ses frais.

Le branchement simultané de plusieurs appareils sur la même prise, même par l'intermédiaire des fiches multiples

sera interdit.

Le titulaire devra éviter tout éclairage superflu. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local, l'éclairage général d'un ensemble de locaux étant proscrit.

Il aura soin d'éteindre l'électricité au moment de quitter les locaux où il est intervenu.

#### • L'eau

La fourniture d'eau nécessaire à l'exécution proprement dite des prestations sera assurée, dans la mesure des moyens, gratuitement par la collectivité.

Le titulaire devra prendre toutes dispositions pour ne pas laisser couler l'eau inutilement et veillera à ce que les robinets soient bien fermés avant de quitter les lieux.

#### • Fourniture de consommables

La commune de Vougy assurera la fourniture des consommables suivants : papier hygiénique, savon liquide, essuiemains papier.

#### Le titulaire aura la charge de la mise en place de ces consommables.

Si un produit ou une fourniture venait à manquer, le titulaire devra en informer le personnel municipal du site.

# 2. À la charge du titulaire

Le titulaire s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires (plan de prévention par exemple ou protocole sanitaire).

• Matériels, fournitures et produits de nettoyage

# Le titulaire doit fournir tous les produits, matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Les matériels sont conformes aux normes et règlements de sécurité (certificat de conformité à l'appui). Ces matériels devront être en parfait état de fonctionnement. Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé immédiatement par le titulaire, à ses frais. Le titulaire s'engagera à réaliser la vérification périodique de ses matériels conformément à la législation en vigueur.

Les produits utilisés doivent répondre aux normes en vigueur, notamment pour les établissements scolaires.

La Commune de Vougy se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation sera susceptible de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des usagers. Tout produit rebuté devra être retiré et remplacé par le titulaire, à ses frais.

Toute précaution doit être prise pour que les produits ne laissent aucune trace sur le sol.

L'utilisation de l'eau de javel est strictement interdite pour les équipements scolaires, l'usage d'un détergentdésinfectant est conseillé.

A ce titre, le titulaire devra fournir avec son offre de prix la liste et les fiches de données sécurité des principaux produits proposés pour l'exécution des prestations avec indications de leur utilisation, de leurs caractéristiques physico-chimiques ainsi que le % de biodégradabilité des éléments tensioactifs (les produits devront avoir un % de biodégradabilité > 90 %).

Les émulsions éventuellement utilisées devront présenter un caractère antidérapant, ne pas coller, ni marquer au pas après lustrage. Les produits lessiviels et les désinfectants ne devront renfermer ni alcalis caustiques, ni acide.

Tout dommage causé par les produits de nettoyage aux installations et équipements de la commune de Vougy sera de la responsabilité du titulaire.

#### • Produits de désinfection

Le titulaire devra utiliser des **produits désinfectants adaptés à la situation** – en cas de pandémie notamment – et

aux normes et à la législation en vigueur. Il devra également se conformer aux exigences des protocoles sanitaires mis en place et respecter les recommandations en matière de désinfection et d'hygiène.

La commune de Vougy pourra demander la liste des produits de désinfection utilisés afin de contrôler leur conformité à la situation sanitaire en vigueur.

#### • Dépôt et rangement des produits

La commune de Vougy met à la disposition du titulaire un local de rangement pour le matériel et le stockage des produits dans chaque bâtiment ; le titulaire doit en assurer l'entretien.

Toutes les précautions devront être prises par le titulaire pour que les produits dangereux ne soient pas stockés à portée de mains, et que les règles de protection soient respectées pour le rangement et le stockage des produits utilisés.

Aucun matériel ou produit de nettoyage ne devra être abandonné ou laissé après chaque intervention, sous peine de son évacuation sans préavis par la commune de Vougy et aux frais du titulaire.

# • Equipements et sécurité

Les moyens d'accès aux ouvrages (échelles à plateforme, échafaudages, nacelles...) devront obligatoirement être conformes à la réglementation. Ces matériels ne devront en aucun cas être en contact avec les parois verticales. Les extrémités supérieures des échelles et escabeaux seront protégés, leurs pieds seront munis de patins protecteurs. Il est rappelé que l'échelle n'est qu'un moyen d'accès et ne peut être considérée comme un poste de travail.

La commune de Vougy se réserve le droit d'interdire les équipements dont l'utilisation sera susceptible de provoquer des dégradations ou de créer une situation de danger pour son personnel.

Toute réparation des dommages causés aux installations et équipements sera à la charge du titulaire.

Dans le cas d'utilisation d'appareil élévateur à nacelle, le titulaire devra présenter à la commune de Vougy l'autorisation de conduite délivrée au personnel habilité à l'emploi de ce matériel.

Le titulaire devra soumettre à la commune de Vougy, avant toute exécution de travaux, un projet d'installation du chantier.

En particulier pour les travaux en hauteur, une réponse technique devra être proposée à l'appui des propositions chiffrées notamment pour le traitement des baies vitrées intérieures et extérieures, verrières...

#### • Organisation et conditions d'intervention

Concernant les équipes, une liste du personnel intervenant sur chaque site est remise au moins 8 jours avant le démarrage des prestations.

Cette liste est tenue à jour par le titulaire et toute modification doit être communiquée à la commune de Vougy. Il est demandé au titulaire de prévoir des personnes supplémentaires afin de palier à d'éventuelles défaillances. Le titulaire a l'obligation de remplacer son personnel absent par d'autres agents polyvalents.

Les interventions ayant lieu en dehors des horaires d'occupation des locaux, la commune de Vougy remettra au titulaire, contre récépissé, les clés et/ou badges pour accéder aux bâtiments. La responsabilité du titulaire du marché est engagée en cas de transmission ou duplication non autorisées des clés et/ou badges.

Le titulaire est tenu de signaler immédiatement en mairie toute perte ou vol de clé.

La commune de Vougy attire tout particulièrement l'attention du titulaire sur les pertes ou vols de clés e/ou badges qui impliquent le remplacement de toutes les serrures du bâtiment concerné, le coût de l'intervention et de la fourniture sera à la charge du titulaire.

En fin de marché, le titulaire est tenu de remettre en mairie toutes les clés et/ou badges confiés au démarrage du marché.

Les conditions d'accès aux locaux seront définies à la mise en place du marché.

Les bâtiments de la commune de Vougy sont équipés de systèmes d'alarme anti-intrusion. Le personnel de l'entreprise titulaire aura donc la responsabilité de la mise en fonction du système d'alarme, de la fermeture des portes et fenêtres, du verrouillage de toutes les issues et de l'extinction des lumières à leur départ des locaux.

Toute anomalie repérée sur un site devra être immédiatement signalée en mairie (fuite, vitre cassée...).

Le titulaire fournira une liste nominative des personnes intervenant dans les bâtiments ainsi que leurs horaires de présence. Il sera demandé au personnel de l'entreprise titulaire de fournir et d'afficher dans chaque bâtiment une fiche de suivi des interventions régulières avec indication des salles nettoyées (sous forme de tableau par exemple avec l'heure de passage et le nom de la personne en charge du site).

Pour les interventions ponctuelles, le titulaire remettra à la collectivité un bon d'intervention.

Le titulaire a la charge d'instruire son personnel quant aux règles de sécurité au travail, tant générales que particulières. Le non-respect des mesures de sécurité et de prévention pourra entraîner la résiliation du marché, sans préavis ni indemnité, sur simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Le titulaire veille à ce que son personnel porte les équipements de sécurité et de protection appropriés.

# ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations à exécuter s'étendent à l'ensemble des bâtiments désignés ci-dessous :

- ❖ École élémentaire (382, rue des écoles − 74130 VOUGY)
- ❖ École maternelle (17, rue Jules Ferry 74130 VOUGY)
- ❖ Locaux périscolaires (382, rue des écoles 74130 VOUGY)
- ❖ Bibliothèque (96, rue Jules Ferry 74130 VOUGY)
- ❖ Locaux associatifs (96, rue Jules Ferry 74130 VOUGY)
- ❖ Mairie (1, route de Genève 74130 VOUGY)
- ❖ Salle annexe mairie (1, route de Genève − 74130 VOUGY)
- ❖ Local archives (2, rue de la Fruitière 74130 VOUGY)
- ❖ Salle polyvalente (280, rue du Stade − 74130 VOUGY)
- ❖ Petite salle communale (382, rue des écoles − 74130 VOUGY)

# 1- Composition des locaux :

#### **\*** ECOLE ÉLÉMENTAIRE

#### **⇒ REZ-DE-CHAUSSÉE**:

- 3 salles de classe (4, 5 et 6)
- 1 salle d'art plastique
- 1 salle des maîtres
- 1 infirmerie
- 1 salle BCD
- 1 salle RASED
- 1 salle informatique
- 2 blocs sanitaires pour enfants
- 1 WC pour personnes en situation de handicap
- Couloirs
- Escaliers

### **\*** ECOLE MATERNELLE

- 3 salles de classe (1, 2 et 3)
- 1 salle de motricité
- 1 salle des maîtres
- 1 dortoir
- 1 tisanerie/coin cuisine
- 1 réserve de stockage
- 2 blocs sanitaires pour enfants
- 1 wc pour adultes
- Couloirs

# **❖ SALLES PÉRISCOLAIRES**

- 2 salles (bleue et jaune)
- 1 bloc sanitaire

### **⇒ ETAGE 1:**

- 2 salles de classe (8 et 9)
- 1 bloc sanitaire

# **❖** BIBLIOTHÈQUE

- 1 salle principale bibliothèque
- 1 salle d'exposition
- 1 cuisine
- 1 bloc sanitaire
- 1 bureau
- 1 WC
- 1 atelier
- 1 local « réserve »

# **\* LOCAUX ASSOCIATIFS**

- 3 salles
- 1 bloc sanitaire
- 1 douche
- 1 gymnase

#### **\*** MAIRIE

# **⇒** REZ-DE-CHAUSSÉE:

- Hall d'entrée / accueil
- 2 bureaux fermés
- 2 bureaux ouverts (accueil)
- 1 local « archives »
- 1 coin cuisine
- 1 bloc sanitaire PMR
- 1 local de rangement
- Escaliers
- Ascenseur

# **❖ SALLE ANNEXE MAIRIE**

- Hall d'entrée
- 1 cuisine
- 1 grande salle de réunion
- 1 bloc sanitaire PMR
- 1 local rangement

# **\* LOCAL ARCHIVES**

(sous-sol)

- 1 salle d'archivage

#### **❖ SALLE POLYVALENTE**

- Sas d'entrée
- 1 cuisine
- 1 grande salle avec estrade
- 1 local de rangement
- 2 blocs sanitaires
- 1 sanitaire PMR
- 1 cuisine

# **\* PETITE SALLE COMMUNALE**

- 1 seuil d'entrée + hall d'entrée
- 1 salle
- 1 coin cuisine
- 1 bloc sanitaire
- 1 local de stockage

#### $\Rightarrow$ ETAGE 1:

- 1 petite salle de réunion
- 1 bureau
- 1 bloc sanitaire PMR
- 1 cuisine
- 1 grande salle de réunion (salle du conseil)
- Couloir

#### **⇒** COMBLES

# 2- Détail et fréquence des prestations :

#### 2.1- Prestations régulières et permanentes

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

#### PRESTATION n° ELE-01

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI (après les cours, à 17h00)

# NATURE DES PRESTATIONS POUR LES 4 JOURS

- Vider les poubelles de chaque salle
- Aérer les salles de classe pendant le passage de l'aspirateur
- Aspirer les sols (ensemble des salles sauf salle des maîtres et infirmerie + couloirs + WC)
- Laver les sols (ensemble des salles sauf salle des maîtres et infirmerie + couloirs + WC)
- Laver les tables
- Laver les tableaux noirs et blancs
- Laver et désinfecter tous les blocs sanitaires (WC, lavabos et carrelages, blocs chasse)
- Désinfecter les poignées des portes des toilettes (adultes + enfants)
- Réapprovisionner les distributeurs de papier WC + essuie-mains + savon

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

#### PRESTATION n° ELE-02

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR SEMAINE (VENDREDI après les cours, à 17h00)

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Aspirer et laver le sol de la salle des maîtres
- Aspirer et laver l'infirmerie
- Laver les lavabos de la classe 6 + salle d'arts plastiques (en face de la classe 6)

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### PRESTATION n° ELE-03

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE : UNE FOIS PAR « PETITES VACANCES SCOLAIRES » (Automne - Noël - Hiver - Printemps)

⇒ A RÉALISER IMPÉRATIVEMENT LE VENDREDI DE DÉPART EN VACANCES, en complément de la prestation ELE-01

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres de toutes les salles
- Laver les meubles vidés

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### PRESTATION n° ELE-04

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR « GRANDES VACANCES SCOLAIRES » (Eté)

**⇒** DATE A DÉFINIR DANS LE BON DE COMMANDE

- Laver les vitres de toutes les salles
- Laver les meubles vidés
- Laver les casiers à chaussons
- Nettoyer les caches VMC
- Laver les vitres situées en hauteur (salle de motricité) nécessitant un matériel adapté
- Lustrer l'ensemble des sols

# ÉCOLE MATERNELLE

# PRESTATION n° MAT-01

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI (après les cours, à 17h00)

#### NATURE DES PRESTATIONS POUR LES 4 JOURS

- Vider les poubelles de chaque salle
- Aérer les salles de classe pendant le passage de l'aspirateur
- Aspirer les sols (classes + couloirs + WC + tapis coin jeux en maternelle)
- Laver les sols (classes + couloirs + WC)
- Laver les tables et les chaises
- Laver les tableaux
- Aspirer la salle de motricité
- Laver et désinfecter les toilettes (WC, lavabos et carrelages, blocs chasse)
- Désinfecter les poignées des portes des toilettes (adulte + enfants)
- Réapprovisionner les distributeurs de papier WC + essuie-mains + savon

# ÉCOLE MATERNELLE

#### PRESTATION n° MAT-02

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR SEMAINE (VENDREDI après les cours, à 17h00)

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Aspirer et laver le sol de la salle des maîtres
- Aspirer et laver le sol de la cuisine et tisanerie
- Aspirer le dortoir
- Laver le sol de la salle de motricité

# ÉCOLE MATERNELLE

# PRESTATION n° MAT-03

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE : UNE FOIS PAR « PETITES VACANCES SCOLAIRES » (Automne - Noël - Hiver - Printemps)

⇒ A RÉALISER IMPÉRATIVEMENT LE VENDREDI DE DÉPART EN VACANCES, en complément de la prestation MAT-01

# NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les tableaux et plans inclinés
- Laver les vitres des salles d'école
- Laver les meubles vidés

# **ÉCOLE MATERNELLE**

# PRESTATION n° MAT-04

**ENSEMBLE DES LOCAUX** 

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR « GRANDES VACANCES SCOLAIRES » (Eté)

⇒ DATE A DÉFINIR DANS LE BON DE COMMANDE

- Laver les tableaux et plans inclinés
- Faire les vitres
- Laver les meubles vidés
- Aspirer et laver les sols
- Nettoyer les caches VMC
- Laver les vitres situées en hauteur (salle de motricité) nécessitant un matériel adapté
- Cirer l'ensemble des sols

# SALLES PÉRISCOLAIRES

#### PRESTATION n° PÉRI-01

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI (après les cours, à 17h00)

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Vider les poubelles de chaque salle
- Aérer les salles pendant le passage de l'aspirateur
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Laver et désinfecter les toilettes (WC, lavabos et carrelages, blocs chasse)
- Désinfecter les poignées de portes des toilettes
- Réapprovisionner les distributeurs de papier WC + essuie-mains + savon

# SALLES PÉRISCOLAIRES

### PRESTATION n° PÉRI-02

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DES LOCAUX

FRÉQUENCE : UNE FOIS PAR « PETITES VACANCES SCOLAIRES » (Automne - Noël - Hiver - Printemps)

⇒ A RÉALISER IMPÉRATIVEMENT LE VENDREDI DE DÉPART EN VACANCES, en complément de la prestation PÉRI-01

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements
- Laver les tables et les chaises

# SALLES PÉRISCOLAIRES

# PRESTATION n° PÉRI-03

**ENSEMBLE DES LOCAUX** 

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR « GRANDES VACANCES SCOLAIRES » (Été)

⇒ DATE A DÉFINIR DANS LE BON DE COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements
- Laver les tables et les chaises
- Nettoyer les meubles vidés
- Nettoyer les caches VMC
- Lustrer les sols

# **MAIRIE & SALLE ANNEXE**

# PRESTATION n° MAI-01

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE : DEUX FOIS PAR SEMAINE ⇒ MARDI MATIN ET JEUDI MATIN

- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les cuisines
- Laver et désinfecter les toilettes
- Réapprovisionner les distributeurs de papier WC + essuie-mains + savon

# 2.2- Prestations complémentaires

# ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE LOCAUX PÉRISCOLAIRES

# PRESTATION n° DÉSINFECT-01

ENSEMBLE DES 2 ÉCOLES ET SALLES PÉRISCOLAIRES

FRÉQUENCE : A DÉFINIR SELON LE BESOIN

# **NATURE DES PRESTATIONS:**

- Désinfection des poignées de portes et interrupteurs
- Désinfection des tables et dossiers de chaises des classes
- Désinfection des portes à hauteur des enfants
- Désinfection des sanitaires et appareils sanitaires
- Désinfection des sols des salles (classes + couloirs + WC)
- ⇒ Prestation à réaliser après le nettoyage des sols

Les produits de désinfection devront être conformes aux normes spécifiques imposées par tout protocole sanitaire spécifique en vigueur.

# 2.3- Prestations ponctuelles

# BIBLIOTHÈQUE

#### PRESTATION n° BIB-01

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DES LOCAUX

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR AN

**⇒** DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements

# **BIBLIOTHÈQUE**

#### PRESTATION n° BIB-02

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE: UNE OU DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### **NATURE DES PRESTATIONS**

# Nettoyage approfondi des locaux :

- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes
- Retirer les toiles d'araignées
- Nettoyer les caches VMC

# LOCAUX ASSOCIATIFS

#### PRESTATION n° ASS-01

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DES LOCAUX

FRÉOUENCE: UNE FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements

# LOCAUX ASSOCIATIFS

#### PRESTATION n° ASS-02

**ENSEMBLE DES LOCAUX** 

FRÉQUENCE : UNE FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

# NATURE DES PRESTATIONS

# Nettoyage approfondi des locaux :

- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes
- Retirer les toiles d'araignée
- Nettoyer les caches VMC

# **MAIRIE**

#### **PRESTATION n° MAI-02**

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DU BÂTIMENT

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR AN

**⇒** DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements

#### MAIRIE

#### **PRESTATION n° MAI-03**

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE : DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

# NATURE DES PRESTATIONS

#### Nettoyage approfondi des locaux :

- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes
- Retirer les toiles d'araignées
- Nettoyer les caches VMC
- Nettoyer les équipements de cuisines (réfrigérateurs, micro-ondes)

# SALLE ANNEXE MAIRIE

#### PRESTATION n° MAI-04

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DU BÂTIMENT

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR AN

**⇒** DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements

# SALLE ANNEXE MAIRIE

#### PRESTATION n° MAI-05

**ENSEMBLE DES LOCAUX** 

FRÉQUENCE: DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

#### Nettoyage approfondi des locaux :

- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes
- Retirer les toiles d'araignées
- Nettoyer les caches VMC
- Nettoyer la cuisine (y compris réfrigérateur, four, ...)

# LOCAL ARCHIVES

#### PRESTATION n° ARCH-01

ENSEMBLE DU LOCAL

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements
- Dépoussiérage du mobilier
- Aspirer le sol
- Retirer les toiles d'araignées

# SALLE POLYVALENTE

# PRESTATION n° SPO-01

ENSEMBLE DES SURFACES VITRÉES DU BÂTIMENT

FRÉQUENCE : DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

# NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres faces intérieures et extérieures
- Nettoyer les encadrements

# SALLE POLYVALENTE

# PRESTATION n° SPO-02

ENSEMBLE DES LOCAUX

FRÉQUENCE : DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

#### Nettoyage approfondi des locaux :

- Dépoussiérer / nettoyer le mobilier
- Aspirer les sols
- Laver les sols
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes et poignées
- Retirer les toiles d'araignées
- Nettoyer les cuisines et équipements (réfrigérateurs, fourneaux, cuisinière, four, lave-vaisselle)
- Désinfecter les poubelles
- Désinfecter toutes les surfaces des sanitaires

# PETITE SALLE COMMUNALE

#### PRESTATION n° SCO-01

**ENSEMBLE DES LOCAUX** 

FRÉQUENCE : DEUX FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

#### Nettoyage approfondi des locaux :

- Nettoyer le mobilier
- Aspirer le sol
- Décaper le sol
- Nettoyer les plinthes
- Nettoyer les portes et poignées
- Retirer les toiles d'araignées
- Nettoyer les équipements de cuisines (réfrigérateurs, micro-ondes)
- Désinfecter les poubelles
- Laver les vitres faces intérieures et extérieures + encadrements
- Nettoyer les caches VMC

# **ÉCOLE MATERNELLE**

#### PRESTATION n° MAT-05

**VERRIÈRE** 

FRÉQUENCE: UNE FOIS PAR AN

⇒ DATE À DÉFINIR AU MOMENT DE LA COMMANDE

#### NATURE DES PRESTATIONS

- Laver les vitres intérieures et extérieures de la verrière
- Nettoyer les encadrements
- Laver les vitres colorées sur deux faces du fond sur toute la hauteur

# 2.4- Prestations exceptionnelles

La commune de Vougy pourra demander au titulaire d'assurer, ponctuellement, l'entretien de certains bâtiments communaux en cas d'absence d'agents communaux, **sur les mêmes bases tarifaires inscrites au B.P.U**. Ces interventions feront l'objet d'une demande préalable au titulaire, sous forme de devis, afin de quantifier le besoin en temps réel.

# ARTICLE 4 - CONSTATATION DES PRESTATIONS ET RÉMUNERATION

Chaque type de prestation sera rémunéré à prix unitaire et comprendra la main d'œuvre, les produits utilisés ainsi que le matériel mis à disposition par l'entreprise, les protections individuelles et collectives nécessaires pour ce type de travaux (protection du personnel et protection des ouvrages).

Les prestations régulières seront acceptées et réglées après vérification des interventions via la fiche de suivi affichée dans chaque bâtiment par le titulaire.

Les prestations ponctuelles seront acceptées et réglées après validation du bon d'intervention délivré par le titulaire.

Si nécessaire, une rencontre entre le titulaire et la commune de Vougy pourra être organisée au cours du marché afin d'effectuer des ajustements ou mises au point en cas de problèmes rencontrés.